





MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALI ET DE LA SANTÉ

Irdes

10, rue Vauvenargues 75018 Paris www.irdes.fr

Version envoyée aux personnes enquêtées

[par téléphone/en face-à-face]

Madame, Monsieur,

L'état de santé de la population, les inégalités d'accès aux soins ou à la couverture maladie sont des questions en débat aujourd'hui dans la société et auxquelles l'Enquête santé et protection sociale (ESPS) apporte des éléments de réponse. Cette enquête, créée en 1988 par l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé, est basée sur un échantillon de 40 000 personnes interrogé par moitié tous les deux ans. Cette année, vous avez été tiré au sort pour y participer et le serez à nouveau dans quatre ans.

En 2014, à la demande du ministère de la Santé et des Affaires sociales, ESPS intègre le questionnaire de l'enquête européenne EHIS (European Health Interview Survey / Enquête santé européenne par interview).

Prochainement, un enquêteur de l'Institut GfK ISL [vous appellera/vous rendra visite à votre domicile] et, avec votre accord, vous posera quelques questions. [Vous recevrez ensuite/II vous remettra également] des questionnaires complémentaires sur papier à remplir vous-même. Votre participation, facultative, est néanmoins essentielle à la qualité des résultats de l'enquête. Grâce à vous, la diversité des situations des personnes vivant en France sera représentée.

ESPS a obtenu le label d'intérêt général du Conseil national de l'information statistique (Cnis) et l'autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) qui garantissent sa qualité scientifique et la protection des données à caractère personnel. Elle est conçue pour être la moins contraignante possible pour les participants. Ainsi, afin de vous éviter des questions détaillées sur votre recours aux soins et avec l'autorisation de la Cnil, les informations de l'enquête ESPS seront associées à vos consommations de soins enregistrées par l'Assurance maladie. Comme la loi l'exige, vos réponses ainsi que vos données de consommation resteront strictement confidentielles. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques agrégées.

Au dos de ce courrier, vous trouverez des renseignements sur l'enquête et sur l'Irdes.

D'avance, nous vous remercions de votre participation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Thierry Rochereau

Responsable de l'enquête ESPS

Hook en ear

Yann Bourgueil
Directeur de l'Irdes

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique sans avoir de caractère obligatoire.

Visa n° 2014X700AU du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, valable pour l'année 2014.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Irdes.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de GfK ISL, division Grandes enquêtes et institutionnel, 40 rue Pasteur CS 90004 92156 Suresnes cedex.

Qu'est ce que l'Irdes?

L'Irdes est un institut de recherche créé en 1985. Ses missions sont de produire, analyser et diffuser des données sur le fonctionnement du système de santé français. L'Irdes est constitué d'une équipe de chercheurs regroupant des médecins de santé publique, des économistes et des statisticiens ainsi que d'autres professionnels comme des éditeurs, documentalistes et informaticiens.

Pour plus de renseignements, consulter le site Internet : www.irdes.fr

L'objectif de l'enquête

L'enquête ESPS existe depuis 1988. Elle a pour objectif de décrire l'état de santé, le recours aux soins, le niveau de protection sociale des personnes résidant en France. Elle permet également d'évaluer les mesures mises en place comme les franchises médicales, le médecin traitant ou la Couverture maladie universelle (CMU) et d'étudier les facteurs à l'origine des inégalités sociales de santé. C'est une importante source d'informations intéressante et pertinente pour éclairer la réflexion, par exemple, sur les réformes en cours du système de santé mais également de l'Assurance maladie.

Les résultats d'ESPS sont mis à la disposition notamment des chercheurs, des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

Pour plus de renseignements, consulter le site Internet : www.irdes.fr/esps

Pourquoi participer à cette enquête ?

Vous avez été tiré au sort pour participer à l'Enquête santé et protection sociale (ESPS). Votre participation est essentielle car elle contribuera à la fiabilité des résultats. En effet, lorsqu'une enquête par sondage est réalisée avec soin et que la plupart des personnes contactées y participent, elle permet d'obtenir des estimations aussi fiables que si l'on interrogeait l'ensemble de la population.

Comment a-t-on obtenu vos coordonnées ?

Suite à l'agrément de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), vos coordonnées ont été communiquées à la société d'enquête par votre régime de sécurité sociale.

La confidentialité des données

La réalisation de l'enquête (interview, recueil des questionnaires...) est assurée par une société spécialisée (GfK ISL).

Vos réponses, couvertes par le secret statistique et médical, resteront anonymes. Les procédures d'exploitation des questionnaires validées par la Cnil vous le garantissent.

Pour toute question sur l'enquête, contacter Stéphanie GUILLAUME (Irdes) au 01 53 93 43 34 ou consulter le site internet : www.irdes.fr/esps

Pour joindre la société GfK ISL (signaler un changement d'adresse, décaler un rendez-vous...), le numéro d'appel gratuit 0 800 11 61 60 et l'adresse esps2014tel@gfk.com esps2014faf@gfk.com sont à votre disposition.